

LMP BMX Piste des Pennes Mirabeau

Règlement Intérieur

Introduction

Toute personne souhaitant pratiquer l'activité de BMX sur la piste se doit de se conformer aux articles du règlement intérieur sous peine d'exclusion. Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association BMX CLUB LES PENNES MIRABEAU dont l'objet est de favoriser et promouvoir la pratique du BMX.

Il est rappelé que chaque pilote ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Celui-ci est également affiché au Bureau.

L'Association BMX CLUB LES PENNES MIRABEAU est affiliée à La Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). L'obtention d'une licence F.F.C. est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX sur la piste des Pennes Mirabeau.

• Article 1 : Accès à la piste

L'accès à l'enceinte de la piste doit se faire sous autorisation d'un membre du bureau de l'association BMX CLUB LES PENNES MIRABEAU. Les adhérents à l'association ayant droit de fait de part leur adhésion.

• Article 2 : Equipement Obligatoire

- ✓ Le port du casque intégral homologué attaché,
- ✓ Des gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts
- ✓ D'un pantalon (couvrant l'intégralité des jambes) est obligatoire pour pouvoir rouler sur la piste (règlement Fédération Française de Cyclisme).
- ✓ Des chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées,
- ✓ Des chaussettes couvrant les chevilles
- ✓ Une protection du thorax et du dos est VIVEMENT conseillé pour éviter les traumatismes potentiels des vertèbres et côtes.

L'association attire l'attention des pilotes et parents qu'elle ne pourrait être rendue responsable de dommages subis si cet équipement minimal n'est pas porté.

• Article 3 : Gestion des équipements

Sur la piste, le pilote doit avoir un vélo en bon état de marche. L'équipement est sous la responsabilité des pilotes. En aucun cas le club ne procède à la maintenance des vélos hormis ceux qu'il possède.

Certains dépannages peuvent être faits en cas de crevaison, déraillement ou casse d'un élément rapidement remplaçable.

L'utilisation des pédales automatiques est autorisée uniquement pour les pilotes minimes et plus.

Article 4 : Respect des horaires

Il faut être à l'heure aux entraînements de sa catégorie.

Le club se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs entraînements en cas de conditions climatiques exceptionnelles dans le but de préserver les infrastructures et/ou la santé des pilotes. (Page FB club, SMS dans la mesure du possible)

Merci également de prévenir le Club de l'absence d'un pilote.

• Article 5 : Respect des pilotes et entraîneurs

Le BMX est un sport reconnu pour son « fair-play », il est donc demandé aux pilotes de maintenir cet état d'esprit par :

- ✓ Le respect des autres pilotes et des entraîneurs
- ✓ L'écoute et une attitude positive sans agressivité
- ✓ La solidarité

Un pilote pourra être exclu d'un entraînement en cas du non-respect de ces quelques règles de bonne conduite et exclu du Club en cas de récidives.

• **Article 6 : Les entraînements**

Un appel est effectué par l'entraîneur au début de chaque séance.

La présence régulière aux entraînements est recommandée et il est demandé au pilote de respecter les groupes et les horaires (échauffements et étirements inclus).

Les entraînements sont encadrés par des entraîneurs qualifiés et des bénévoles disposants d'un Brevet Fédéral. Ils sont seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés.

Il est interdit de quitter l'entraînement avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour raison de sécurité

Les pilotes sont repartis par groupes définis par les entraîneurs. Les jours et horaires d'entraînement sont établis par les entraîneurs après validation du Bureau.

• **Article 7 : Respect du matériel et de la piste**

Il est interdit d'endommager les éléments constituant de la piste par une utilisation impropre ou de manière délibérée (vélos et casques prêtés, grille de départ, compresseur, bosses, virages, abords) notamment par du remodelage d'obstacles existants sans l'autorisation des membres du bureau.

• **Article 8 : Licence, Manifestations, Courses et Normes des plaques**

L'obtention d'une licence FFC est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX.

Le règlement de la FFC impose également le port de plaque latérale sur toutes les courses (même du comité Provence depuis Janvier 2011). Cette plaque latérale est nécessaire pour départager les pilotes par photo sur ligne d'arrivée.

Toute plaque non-conforme (frontale ou latérale) sera sanctionnée par le classement à la 8ième place du concurrent, cela quel que soit le nombre de partants.

Pour rappel : chiffres et lettre doivent se trouver dans un carré autocollant de 100 mm de côté, ou aucun autocollant ou surcharge ne pourra empiéter sur la surface du carré. Pour la latérale les 2 faces de couleur blanche. Les chiffres des 2 plaques doivent avoir une hauteur minimum de 80 mm avec une épaisseur du trait de 8 mm et pour les chiffres une hauteur minimum de 40 mm et une épaisseur du trait de 4 mm (pour lisibilité à la photo finish).

Tout cet ensemble est normalisé, le graphisme ne pourra être modifié.

• **Article 9 : Maillots club**

Le port du maillot Club de l'année en cours est obligatoire en compétition. (Sauf en cas de partenariat Team Pilotes)

Par contre, « les sponsors privés » peuvent être rajoutés à la commande du « maillot club » sur demande uniquement.

• **Article 10 : Adhésions et remboursement**

L'adhésion, même si non encore encaissée, ne peut être remboursée.

• **Article 11 : Sanctions**

Par délégation, l'entraîneur, les bénévoles de permanence et les dirigeants ont tous les pouvoirs pour faire appliquer le présent règlement. En cas de non-respect de celui-ci, le pilote pourra, suivant la gravité de l'infraction et après rappel à l'ordre (verbal ou écrit) être exclu temporairement, voire être exclu définitivement du club sans prétendre à un quelconque remboursement de la cotisation.

Fait à Les Pennes Mirabeau, le 16 aout 2020

Approuvé par le Président et l'ensemble du bureau

Association BMX Pennes Mirabeau

Toute la communication du club (entraînements, stages, compétitions etc.....) se fait principalement par le biais de notre page Facebook : www.facebook.com/BmxLpm

Les parents et pilotes doivent les consulter régulièrement afin de connaître les informations du club.